

Séance du comité administratif du 29 mars 2023
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, monsieur Pierre Tremblay, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Fonds régions ruralité (FRR) : adoption du rapport d'activités 2022
 3. Fonds régions ruralité (FRR) : adoption du cadre de gestion et du plan d'action relatifs au projet Signature innovation (volet 3)
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
4. Embauche d'une préposée à l'accueil d'un écocentre (Isle-aux-Coudres)
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FRR : récipiendaires du concours Créativité et innovation au service du développement durable
 6. Plan d'action en accueil et intégration des nouveaux arrivants : recommandations
 7. FRR (promotion et prospection) : aide financière à Tourisme Charlevoix pour une étude sur la forfaitisation
- Divers**
8. MTQ : autorisation de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) (2022)
 9. Plan d'action MADA : recommandation du comité MADA de la MRC de Charlevoix
 10. Hélico Secours coopérative de solidarité : adhésion de la MRC de Charlevoix comme membre utilisateur corporatif et couverture des pompiers intervenant sur le TNO Lac-Pikauba
 11. Lignage de rues : résultats de l'appel de propositions
 12. Demandes de commandites
 13. Affaires nouvelles
 14. Courrier
 15. Période de questions du public
 16. Levée de l'assemblée

CA-2023-29 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour, incluant le retrait du point no 12 (appui à l'OMH de Baie-Saint-Paul) est proposée par madame Claudette Simard et résolue unanimement.

CA-2023-30 2- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions ruralité (FRR) signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a bénéficié d'une aide financière de 959 928 \$ dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR) couvrant l'année 2022;

ATTENDU QUE cette somme a été affectée à la mise en œuvre des priorités d'intervention adoptées conformément aux activités et responsabilités qui sont confiées aux MRC en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le protocole d'entente signé dans le cadre du FRR prévoit l'adoption d'un rapport annuel d'activités qui comprend, entre autres, un bilan des activités, par priorité d'intervention, et un bilan financier;

ATTENDU le dépôt et la présentation du rapport annuel d'activités 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités du FRR 2022 tel que soumis et présenté aux membres du conseil.

QU'une copie de ce rapport d'activités soit disponible sur le site internet de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation publique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN).

CA-2023-31 3- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : ADOPTION DU CADRE DE GESTION ET DU PLAN D'ACTION RELATIFS AU PROJET SIGNATURE INNOVATION (VOLET 3)

ATTENDU l'entente signée avec le SCN et le MAM le 13 septembre 2022 relativement au Fonds Régions et ruralité (FRR) volet 3 et visant à mettre sur pied le projet « Signature innovation » de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la MRC doit adopter un cadre de gestion comprenant notamment un plan d'action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents élaborés par un comité directeur et qu'ils ont obtenu réponse à leurs questions, le cas échéant;

ATTENDU QUE les documents comprennent un plan d'action 2023-2025 qui précise les moyens d'action envisagés pour chacun des objectifs retenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le cadre de gestion relatif au volet 3 du FRR pour le projet « Signature innovation » de la MRC tel que déposé et incluant le plan d'action 2023-2025, relativement au projet intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie*.

CA-2023-32 4- EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL D'UN ÉCOCENTRE (ISLE-AUX-COUDRES)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit procéder à l'embauche d'un(e) préposé(e) à l'accueil d'un écocentre;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste à temps partiel (occasionnel);

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de madame Élisabeth Harvey, qui a soumis sa candidature et qui a fait l'objet d'une entrevue pour travailler sur le site de l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres seulement, et ce, à raison de deux jours par semaine (mercredi et samedi) de avril à la mi-novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Élisabeth Harvey au poste de préposé(e) à l'accueil d'un écocentre, un poste de salariée à temps partiel (occasionnel) au taux horaire de 18,77 \$ (échelon 3 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 10 % pour compenser certains avantages sociaux.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche, qui débute en avril 2023 (date à déterminer), soient imputées au budget du Service de la gestion des matières résiduelles.

CA-2023-33 5- FRR : RÉCIPENDAIRES DU CONCOURS CRÉATIVITÉ ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE le *Concours Créativité et innovation au service du développement durable* a été coordonné par le SDLE et qu'une promotion a été réalisée dans la communauté afin de susciter le dépôt de candidatures dans trois catégories distinctes;

ATTENDU QUE 13 projets ont été soumis et qu'un jury a été mandaté pour effectuer l'analyse de ces derniers selon les principes du développement durable;

ATTENDU les recommandations du jury, soumises aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux lauréats suivants du *Concours Créativité et innovation au service du développement durable*, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Catégorie	Lauréat	Aide financière accordée
Catégorie entreprise de 25 employés et plus	Le Festif!, Baie-Saint-Paul	5 000 \$
Catégorie entreprise de 24 employés et moins	Hydromel Charlevoix, Baie-Saint-Paul	5 000 \$
Catégorie nouvelle entreprise	Cidrerie Les Travaux & les Jours, Les Éboulements	5 000 \$
Initiative Coup de cœur du jury	Les Jardins de Cap-aux-Oies, Les Éboulements	1 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement des bourses aux entreprises et que ces dépenses soient imputées au Fonds régions ruralité (FRR) dans le volet Promotion et prospection.

CA-2023-34 6- PLAN D'ACTION EN ACCUEIL ET INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS : RECOMMANDATIONS

ATTENDU l'entente signée avec le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE le comité de suivi du plan d'action souhaite supporter financièrement des initiatives visant les objectifs poursuivis et prévus au plan d'action;

ATTENDU la recommandation formulée au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'un budget pour coordonner une activité de cabane à sucre réunissant 40 personnes qui se tiendra le 16 avril 2023 à Petite-Rivière-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un budget de 2 216 \$ dans le but de défrayer les coûts reliés à une activité réunissant près de 40 personnes à une activité de cabane à sucre qui se tiendra le 16 avril prochain à Petite-Rivière-Saint-François, une somme affectée au projet d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, financé par le MIFI.

CA-2023-35 7- FRR (PROMOTION ET PROSPECTION) : AIDE FINANCIÈRE À TOURISME CHARLEVOIX POUR UNE ÉTUDE SUR LA FORFAITISATION

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FRR 2023 de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir la promotion de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE Tourisme Charlevoix demande la contribution des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est afin de réaliser une étude sur la forfaitisation dont les objectifs visent notamment à valider la demande actuelle de la clientèle, en matière d'offres, dans le but de proposer des offensives promotionnelles pertinentes aux entreprises touristiques dans les campagnes de Tourisme Charlevoix et à valider les besoins de la clientèle, en matière d'offres et de forfaitisation, dans le but de soutenir les entreprises touristiques dans la structuration de celles-ci;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC de Charlevoix au projet de de Tourisme Charlevoix est estimée à 6 866,67 \$, soit le tiers du coût du projet (Tourisme Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est sont les deux autres partenaires financiers);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une somme de 6 866,67 \$ à Tourisme Charlevoix pour le projet d'étude de forfaitisation, une dépense affectée au volet promotion et prospection du FRR.

CA-2023-36 8- MTQ : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) (2022)

ATTENDU QUE le MTQ a transmis une convention d'aide financière relative au programme de subvention au transport adapté (PSTA) à la MRC de Charlevoix le 27 février 2023;

ATTENDU QUE cette convention prévoit une aide financière maximale de 107 267 \$ pour l'année 2022;

ATTENDU les modalités de versement du PSTA ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties prévues à cette convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC la convention d'aide financière proposée par la MTQ dans le cadre du PSTA pour 2022.

**CA-2023-37 9- PLAN D'ACTION MADA :
RECOMMANDATION DU COMITÉ MADA DE
LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE le soutien au développement de projets intergénérationnels est inscrit dans le plan d'action MADA de la MRC de Charlevoix et qu'une somme de 4 500 \$ a été réservée pour supporter des projets intergénérationnels;

ATTENDU l'analyse d'un projet présenté par le Centre communautaire Pro-Santé visant à réaliser une activité intergénérationnelle intitulée « Part'Âge des générations »;

ATTENDU la recommandation du comité régional MADA de la MRC de Charlevoix quant à la réalisation du projet présenté par le Centre communautaire Pro-Santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une somme de 1 500 \$ au Centre communautaire Pro-Santé pour permettre la réalisation du projet Part'Âge des générations, cette somme étant affectée à la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC (revenus reportés).

**CA-2023-38 10- HÉLICO SECOURS COOPÉRATIVE DE
SOLIDARITÉ : ADHÉSION DE LA MRC DE
CHARLEVOIX COMME MEMBRE
UTILISATEUR CORPORATIF ET
COUVERTURE DES POMPIERS
INTERVENANT SUR LE TNO LAC-PIKAUBA**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite adhérer à titre de membre utilisateur corporatif à la Coopérative de solidarité Hélico Secours;

ATTENDU QUE les services offerts permettent la couverture des pompiers volontaires intervenant sur le TNO Lac-Pikauba dans le cadre du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) lors d'intervention de sauvetage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme son adhésion à titre de membre utilisateur corporatif, au coût de 1 000 \$, représentant une dépense forfaitaire unique.

QUE la MRC de Charlevoix défraie la somme annuelle prévue pour assurer la couverture de 10 pompiers volontaires oeuvrant sur le TNO Lac-Pikauba dans le cadre d'interventions de sauvetage prévues au Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU), soit 61 \$ pour chaque pompier, une dépense équivalente à 610 \$ (avant taxes) imputée au budget du TNO Lac-Pikauba.

CA-2023-39 11- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions sur invitation au nom des municipalités locales intéressées à procéder à des travaux de lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les quatre (4) propositions suivantes (taxes incluses) pour des lignes avec microbilles de verre :

- Durand Marquage et Associés Inc.: 50 669,48 \$
- Signalisation Inter-Lignes : 51 968,70 \$
- Permaligne : 53 267,92 \$
- Entreprise T.R.A. Inc. : 79 252,27 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques, et ce, au prix global de 50 669,48 \$ (taxes incluses) pour la peinture avec microbilles de verre, soit l'équivalent de 390 \$ / km (avant taxes);

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$.

CA-2023-40 12- DEMANDES DE COMMANDITES

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 150 \$ au Club de Water-polo Charlevoix dans le cadre de la 21^e édition du tournoi de Water-polo Charlevoix qui se tiendra le 6 mai 2023 au Centre éducatif Saint-Aubin, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à l'équipe SQ1 dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie (incluant l'agent Jean-François Trudel) dont les fonds récoltés seront octroyés à l'école Dominique-Savio de Saint-Urbain, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

13- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

14- COURRIER

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La Commission de protection du territoire agricole du Québec nous transmet :

- Une demande de recommandation sous forme de résolution dossier numéro 439978, à Saint-Urbain;
- Le compte rendu de la demande et orientation préliminaire dossier numéro 440067, à Saint-Hilarion.

DIVERS

Le conseil d'administration chargé de la gestion du Fonds d'assurance des municipalités du Québec nous informe qu'il a pris la décision de ne pas verser d'intérêts (nouveau terme pour désigner la ristourne selon la *Loi sur les assureurs*).

Tourisme Charlevoix nous a fait parvenir, au nom de la MRC de Charlevoix, le certificat de membre de l'Association touristique de Charlevoix pour l'année 2023.

Le Musée d'Art contemporain de Baie-Saint-Paul nous transmet une convocation pour leur assemblée générale annuelle 2021-2022 par visioconférence ainsi qu'une invitation à renouveler la carte de membre pour l'année en cours.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne est présente et elle s'adresse aux membres du conseil pour demander si la consultation citoyenne prévue dans le cadre d'une éventuelle modification du schéma d'aménagement pourra porter sur les enjeux reliés au développement de la villégiature. Le préfet, monsieur Pierre Tremblay, confirme que les thèmes qui seront soumis à cette consultation citoyenne pourront inclure de telles préoccupations puisque la population sera invitée à faire part des enjeux et préoccupations qu'elle juge prioritaires en matière d'aménagement du territoire.

CA-2023-41 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et résolue unanimement. Il est 16 h 40.



Pierre Tremblay
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale